



Modalités d'accès  
et de circulation des  
véhicules à moteur

## CADRAGE

Mise à jour : 28.10.2005

Dans l'espace agro-sylvo-pastoral à forts enjeux paysagers, écologiques et récréatifs, fixer les conditions de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels de Haute-Savoie et harmoniser les initiatives et moyens à mettre en œuvre en zone de montagne

## GROUPES DE TRAVAIL / METHODOLOGIE / REUNIONS /

SEA / ASTERS / ASSOCIATION DES MAIRES /  
COMMUNES / DDAF / FRAPNA (Groupe Montagne) /  
ONF / ONCFS / Préfecture / SYNDICATS PROPRIETE  
RURALE ET PROPRIETAIRES FORESTIERS

17 Mai 2004  
24 Février 2005  
+ Groupe restreint DDAF / SEA

## PREPARATION ET ACCOMPAGNEMENT

- Textes nationaux : CODE ENVIRONNEMENT / RURAL / FORESTIER / COLLECTIVITES LOCALES
- Circulaires dont MEDD 6/09/2005
- Arrêté préfectoral 13/11/1987
- Sites pilotes : Glières, Beauregard  
+ Communes ayant déjà des dispositions spéciales
- Autres exemples de département (Isère) ou de Parc Naturel Régional

## ORIENTATIONS

- Harmoniser les démarches de coordination « Police de la Nature » et la mise en place de plans de circulation en espace pastoral initié par la SEA et les Associations de propriétaires
- Faciliter la compréhension des textes et leur application
- Contrôler

## RECOMMANDATIONS

- Respecter la législation en vigueur pour la création de nouveaux accès (Déclaration de travaux)
- Demander aux communes de mettre en place des plans de circulation et les arrêtés correspondants
- Identifier les véhicules de « service »
- Généraliser les mêmes démarches, panneaux, barrières, vignettes...à toutes les communes de montagne
- Relayer la campagne départementale d'explication en direction des usagers et du grand public

## ACTIONS... ..EN COURS

- 1 • « KIT » plan de circulation (diffusion début 2006)
- 2 • Plaquette explicative grand public (diffusion début 2006)

## ACTIONS... ..PROPOSEES

- 3 • Nouveaux sites pilotes
- 4 • Création d'un visuel pour les véhicules de « service »
- 5 • Réunions de sensibilisation Maires et Usagers sur les sites pilotes et sur toutes les nouvelles pistes d'accès
- 6 • Cofinancement des actions de contrôle